Annexe 6 – Q&A

Question 1 (question écrite)

La France a un mégaprojet éolien près de Dunkerque à proximité de la frontière belge (controversé par les autorités belges). Elia Group envisage-t-il à se raccorder à celui-ci si ce projet est réalisé ?

Ce projet de parc éolien n'est pas développé par Elia Group SA mais par RTE et, selon les dernières informations publiques disponibles, ce projet fait toujours partie du Schéma décennal de développement du réseau. Il est donc trop tôt pour faire des déclarations sur un lien entre le réseau Elia et ce projet.

Question 2 (question écrite)

Le 17 avril 2025 l'OLO à 10 ans belge était à 3,12% brut = 2,184 % net pour un placement sans risque. Le dividende annoncé pour Elia Group (2,05 EUR brut =1,435 EUR net) et pour le cours de 89,40 EUR, à la même date donne un rendement de 1,605% net. Le Conseil juge-t-il que la prime de risque, inhérente à toute action, est suffisamment prise en compte dans la fixation du dividende ? Ceci alors que le résultat net par action est de EUR 5,7 ; et qu'on signale page 63 du rapport, qu'Elia Group devrait connaître un taux moyen de croissance de 20%.

La politique de dividende d'Elia Group SA est basée sur un dividende par action (DPA) qui croît en ligne avec l'indice belge des prix à la consommation (IPC), offrant ainsi aux actionnaires une protection contre l'inflation. Cette approche permet de soutenir la croissance des investissements à long terme tout en maintenant un DPS stable.

La comparaison entre le rendement net du dividende d'Elia Group SA de 1,605% et le rendement net de l'OLO belge à 10 ans de 2,184% ne donne pas une image complète. Bien que le rendement du dividende soit inférieur au taux sans risque, Elia a enregistré un bénéfice net par action de 5,73 EUR et maintient un ratio de distribution conservateur qui permet le réinvestissement. Ce réinvestissement alimente la croissance, comme le montre la base d'actifs régulés (BAR) de la société, qui devrait croître à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de plus de 20 %.

L'évolution du cours de l'action joue également un rôle important dans le Total Shareholder Return (TSR). Après une chute de 13% (1 an de cours au 6 avril), le cours de l'action d'Elia Group SA a augmenté de 14% entre le 6 avril et le 30 avril 2025, suite à l'annonce de l'augmentation de capital. Dans ce contexte, l'entreprise estime que la prime de risque est prise en compte de manière appropriée - non seulement par le biais des dividendes, mais aussi par le biais du rendement total pour l'actionnaire, qui comprend les plus-values futures provenant des bénéfices et de l'expansion de la BAR. Dans les secteurs réglementés à forte intensité de capital comme Elia Group SA, la création de valeur à long terme est étroitement liée au réinvestissement et à la stabilité des rendements plutôt qu'aux rendements à court terme.

Question 3 (question posée oralement lors de l'assemblée générale)

Un actionnaire demande plus d'informations sur la manière dont la nomination des candidats administrateurs est réalisée et souhaite également obtenir plus d'informations sur le curriculum vitae d'un candidat.

Madame Dominique Offergeld répond qu'un cabinet de *headhunters* a été chargé de rechercher les meilleurs candidats pour les mandats vacants, ceci sur la base d'un profil établi par le Comité de

Nomination et de Rémunération. Cette étape a été suivie d'un entretien individuel entre (une sélection de) candidats potentiels et le Comité de Nomination et de Rémunération. Sur la base de cet entretien et en tenant compte des curricula vitae des candidats et des besoins de la société, le Comité de Nomination et de Rémunération a formulé un avis à l'intention du Conseil d'administration.

Madame Dominique Offfergeld indique en outre que des informations supplémentaires peuvent être fournies sur le curriculum vitae d'un ou plusieurs administrateurs nommés si la personne qui pose la question précise de quel candidat il souhaite obtenir plus d'informations.

L'actionnaire répond qu'il précisera davantage sa question après l'assemblée générale.

Question 4 (question posée oralement lors de l'assemblée générale)

Un actionnaire demande plus d'informations sur l'investissement d'Elia aux États-Unis. L'actionnaire ajoute immédiatement qu'il n'est pas favorable aux investissements aux États-Unis.

Le Président répond tout d'abord que l'*Inflation Reduction Act* américain vise à attirer les investissements étrangers aux États-Unis. Il souligne également qu'Elia a délibérément choisi de ne pas créer elle-même une entreprise aux États-Unis, mais plutôt de conclure un accord avec un partenaire américain solide.

Monsieur Bernard Gustin ajoute qu'il est également important de tenir compte de la stratégie internationale d'Elia, qui vise notamment à ne pas être dépendant d'un seul régulateur. À l'heure actuelle, Elia est présente de manière équilibrée en tant que gestionnaire de réseau de transport réglementé dans deux pays, à savoir la Belgique et l'Allemagne. Cela est utile et important, en particulier d'un point de vue stratégique. En outre, Elia est également active (entre autres) aux États-Unis, ceci avec un autre type d'activité, à savoir celle de *développeur* avec une expertise particulière dans le domaine des activités *offshore*, *onshore* et *HVDC*.

Il souligne que l'investissement aux États-Unis est un investissement à long terme qui va bien au-delà de 2030. Il souligne par ailleurs que depuis l'investiture du président Trump, les projets « *offshore* » aux États-Unis ont pris du retard. L'avenir nous dira combien de temps ce retard durera. Les projets *onshore* se poursuivent quant à eux. Quant au montant de l'investissement, il est clairement limité par rapport à l'ensemble du plan CAPEX d'Elia. Pour connaître le rendement des investissements, il faudra attendre la livraison et la vente des projets. Ceci ne se fera que dans plusieurs années.

Question 5 (question posée oralement lors de l'assemblée générale)

Un actionnaire demande plus d'information sur la rémunération payée à Chris Peeters à la suite de sa démission volontaire en 2023.

Madame Dominique Offergeld répond que tous les montants versés à Chris Peeters en 2023 dans le cadre de ses activités pour Elia sont détaillés dans le rapport de rémunération 2023. Ce rapport de rémunération 2023 a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2024 avec vote consultatif.